Programme de législature

Le 6 septembre dernier, le Conseil communal s'est réuni pour une séance extraordinaire au domaine de Crévy, à Attalens, le temps d'une matinée. Nous avions pour objectif de sortir des affaires courantes, qui occupent les séances hebdomadaires de l'exécutif communal, et de réfléchir aux objectifs que nous souhaitons accomplir durant la législature. Nous avons donc réalisé un document de synthèse, sous la forme d'un programme de législature, qui vous est destiné. Ce dernier a dû vous parvenir il y a peu et, comme vous avez pu le constater, le développement durable sera en filigrane de notre action. Notre commune souhaite en effet contribuer, à sa modeste échelle, à assurer aux générations futures d'avoir une planète viable.

Nous rendrons compte régulièrement de l'avancée de nos projets, et des mesures concrètes prises pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, en accord avec un développement durable de notre commune. Le Conseil communal vous invite à prendre connaissance de ce programme de législature et souhaite que vous, habitantes et habitants de Granges, soyez impliqués dans la mise en œuvre de ces mesures.

Un de nos premiers projets est la mise en place des « Rencontres citoyennes ». Le but est de donner l'opportunité à toutes et tous de s'impliquer dans cette démarche de développement durable en proposant des idées. Le principe est simple :

- Une citoyenne ou un citoyen souhaite organiser une rencontre sur un thème de son choix;
- Cette personne s'annonce auprès de la commune qui se charge de diffuser l'information à toutes et tous ;
- La rencontre est gérée et animée par la citoyenne ou le citoyen.

Suite à cette rencontre, nous vous remercions de donner un retour à la commune qui discutera des propositions et de leur faisabilité. Soyez pro-actifs!

Savio Michellod, syndic / Fabienne Dietrich, conseillère communale

Construction du bâtiment de la Léchère 2B



Comme annoncé lors de l'Assemblée communale du 29 juin, la Commune de Granges a déposé une demande de permis de construire le 25 juin 2021 pour la construction du nouveau bâtiment de la Léchère 2B remplaçant la grange existante vouée à la démolition.

Le 30 juillet 2021, le dossier a été transmis via FRIAC (application informatique de gestion des demandes de permis de construire) pour son traitement par les différents services concernés, sans aucune opposition. Pour information, suite à la consultation communale, une seule opposition avait été déposée en lien avec l'accessibilité aux places de stationnement. Cette dernière a été levée après consultation préalable de la personne dépositaire.

Pour rappel, le futur bâtiment de la Léchère 2B comprendra :

- Une zone publique au rez-de-chaussée composée de deux salles modulables, une cuisine et des sanitaires (public et handicapé) ;
- Une zone locative à l'étage et aux combles composée de six appartements, desservie par un ascenseur.

Le Conseil communal, représentant le maître de l'ouvrage, est heureux de vous annoncer que la Préfecture a délivré le permis de construire en date du 22 octobre 2021.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil communal a constitué une Commission de bâtisse (ciaprès la COMBAT), qui le représente. Cette commission, présentée lors de la dernière Assemblée communale, se réunit régulièrement sous la présidence de Monsieur Patrick Genet, architecte, afin de permettre au bureau en charge de la réalisation de ce projet de respecter le programme défini et le planning des travaux dans les délais prévus.

Consciente de l'attention particulière à donner au bâtiment contigu propriété Aubert, la COMBAT a recommandé au Conseil communal d'effectuer les travaux de démolition courant mars 2022 et de démarrer la construction de suite. Les contrôles structurels réalisés cet automne par des bureaux spécialisés n'ont pas conclu à la nécessité d'une démolition anticipée de la grange. Cela permet d'éviter d'engager des coûts liés au maintien de la structure et de l'habitabilité du bâtiment contigu durant tout l'hiver (chauffage, eau, électricité). Des visions locales de la grange auront régulièrement lieu pendant cette période.

Fort de ces analyses, le chantier du bâtiment de la Léchère 2B débutera courant mars 2022 et la grange passera, c'est sûr, son dernier hiver au centre du village.

Pour la COMBAT, Christine Varone, vice-syndique

Fermeture du bureau communal

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022 ; réouverture le lundi 10 janvier 2022.